



TENNIS CLUB DES ARQUEBUSIERS

Secrétariat: 142, Val Ste Croix / L-1370 Luxembourg
Email : info@tca.lu – Internet : www.tca.lu

Assemblée générale du 6 décembre 2019

Conseil d'administration :

Présents : M. SCHNEIDER K., président ; Mme BERNA et M. RETTER, vice-présidents; MM. NEY, secrétaire; KRECKE, trésorier ; MM. DOCHEN, FONTANAROSA, FORSINGDAL, HORSMANS J., Mme HORSMANS K., MM. SCHAUL, SCHETTLE, SCHNEIDER Ch., membres; M. NEUMAN, commissaire aux comptes.

Excusés: M. BECKER, Mme THOLL, membres.

Assistent : 32 membres et 10 membres par procuration.

L'Assemblée,

1) Allocution du président

entend son président Kik SCHNEIDER souhaitant la bienvenue aux nombreux membres présents;

l'entend encore remerciant les membres du conseil d'administration ainsi que le personnel du club pour leur engagement dans l'intérêt du club;

Entend son président remerciant Mme Danièle BERNA, membre sortant, qui a décidé de ne plus représenter sa candidature pour le nouveau conseil d'administration ;

Propose ensuite d'inverser l'ordre du jour en avançant le point 9) « Elections statutaires » - les résultats n'étant proclamés qu'en fin de réunion ;

Prend acte que les membres présents sont d'accord avec cette proposition ;



2) Rapport d'activités du secrétaire

entend ensuite son secrétaire Marc NEY passant en revue les activités du club pendant la saison écoulée en invoquant notamment les réunions et le fonctionnement du conseil d'administration, les bonnes performances sportives de ses licenciés et de ses équipes, le fonctionnement des deux halles ainsi que les abonnements sur les courts intérieurs et extérieurs, la nouvelle structure sportive et l'école de tennis ainsi que les nombreuses autres manifestations organisées par le TCA ;

3) Rapport du trésorier

entend ensuite son trésorier Frenz KRECKE en ses explications sur le compte d'exploitation du club, clôturé au 30 septembre de l'année en cours;

que l'année 2019 fut pour le TCA une fois de plus une bonne année sur le plan financier ;

puis passe en revue les chiffres-clés du compte en soulignant notamment que les recettes de nos deux halles constituent toujours la pièce maîtresse de nos revenus ; que les recettes des abonnements sur les courts extérieurs ont pu être améliorées suite à l'introduction du système de la balle jaune; que les frais de personnel constituent le plus grand poste de nos dépenses et représentent 70% de nos frais ;

que finalement les charges clôturent par un total de 1.158.308,76 € et les produits par un total de 1.208.657,59 soit un résultat positif de 50.348,83 € ;

que le bilan clôture en actif comme en passif à un total de 3.067.790,64 € ;

4) Rapport du commissaire aux comptes

prend acte que le commissaire aux comptes Jean NEUMAN a procédé à la vérification des comptes en concluant de la manière suivante :

« Sur base des documents et informations reçus, les comptes annuels du Tennis Club des Arquebusiers arrêtés au 30 septembre 2019 ont été établis



suivant les dispositions légales et réglementaires ainsi que les pratiques comptables généralement admises au Luxembourg.

Le conseil d'administration du TCA reste responsable de ces comptes annuels qui se composent d'un bilan et d'un compte de profits et pertes.

J'ai pu constater que la comptabilisation des écritures a été exécutée par le trésorier en charge de façon absolument claire et précise et que les chiffres comptables sont en concordance avec les pièces justificatives.

Les comptes annuels de l'exercice 2018/2019 présentent :

Un total de bilan de: 3.067.790,64 € et un résultat de l'exercice de: 50.348,83 €.

Je propose à l'Assemblée de donner décharge au trésorier pour son excellent travail ».

5) Décharge à donner au trésorier

Prend acte que les comptes de l'exercice 2018/2019 sont approuvés et que décharge est donnée au trésorier;

6) Décharge à donner au commissaire aux comptes

Prend acte que décharge est donnée au commissaire aux comptes ;

7) Décharge à donner aux administrateurs

Prend acte que décharge est donnée aux administrateurs ;

8) Budget 2020

Prend note des explications de son trésorier relatives aux recettes et dépenses prévues pour la saison 2019/2020;



Que les prévisions budgétaires pour la saison à venir se basent sur les chiffres de l'exercice précédent tout en tenant compte d'une tranche indiciaire à échoir en janvier 2020 ; que la bonne situation financière du club devrait perdurer au-delà de l'exercice à venir; que du côté des comptes positifs à noter : les deux halles avec 240.000 € de bénéfice, l'école de tennis avec 95.000 €, les stages 50.000 €, les courts extérieurs avec 15.000 €, le sponsoring/subventions avec 30.000 €, les cartes de membres avec 10.000 €; que les comptes interclubs/coupe seront probablement négatifs à raison de 60.000 €, la gestion à raison de 175.000 €, l'entretien de nos locaux pour 50.000 €,

qu'en déduisant les amortissements, la provision pour les projets à venir et les bourses à attribuer aux jeunes de 35.000 €, le compte final devrait encore clôturer par un bénéfice de 45.400 € ;

9) Elections statutaires

Prend acte que les membres suivants sont élus, pour une durée de deux ans, en conformité avec l'article 17 des statuts :

Par ordre alphabétique : BECKER Michael, DE BOURCY Alain, DOCHEN Pierre, FORSINGDAL Mattias, FONTANAROSA Antonio, HORSMANS Jos, HORSMANS Kelly, KRECKE Frenz, LECONTE Henri, MARINGER Annick, NEY Marc, RETTER Paul, SCHAUL Pascal, SCHETTLE Armand, SCHNEIDER Charles, SCHNEIDER Kik, THOLL Inès.

Est élu commissaire aux comptes, pour une durée de deux ans, en conformité avec l'article 22 des statuts :

NEUMAN Jean.

8) Divers

Que suite aux questions formulées par plusieurs membres entend son président précisant que le club prévoit : l'aménagement d'un espace multi-sports pour la préparation des jeunes de l'école de tennis – espace vitré qui viendra s'adosser le long de notre nouvelle halle, une terrasse en toiture sur toute la longueur de l'espace polyvalent, un ascenseur pour la mobilité réduite, une sortie de secours



à hauteur de la terrasse en toiture ainsi que la réfection et la transformation des locaux sanitaires à l'étage;

qu'un avant-projet a été soumis au collège échevinal de la Ville de Luxembourg pour approbation ;

que personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 19.50 heures.

Pour le conseil d'administration,

***Le Président,
Kik SCHNEIDER***

***Le secrétaire,
Marc NEY***